

Délibération n°2020_DEL_084

Nomenclature de l'acte	7.1 Finances locales, décisions budgétaires
Objet	Finances – Compte administratif de l'exercice 2019 Budget annexe Zone d'Activité Economique de Martenex

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de présents : 32
 Nombre de votants : 36
 Date de la convocation : 9 juin 2020

Le 15 juin 2020 à 19h,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, salle de l'Albanais, 3 Place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick - MME ROUPIOZ Sylvia - M. ROLLAND Alain - M. BASTIAN Patrick - M. LOMBARD Roland – M. Philippe CAMUS - M. LACOMBE Jean-Pierre - MME DUVILLARD Jessy - M. FAVRE Jean-Pierre - M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine - MME DARBON Danièle - M. DEPLANTE Serge - MME BONET Viviane - M. VIOLETTE Jean-Pierre - M. BERNARD-GRANGER Serge - MME HECTOR Sandrine - MME CHAUVETET Béatrice - M. ROUPIOZ Michel - M. DEPLANTE Daniel - M. MORISOT Jacques - M. BRUNET Michel - M. PERISSOUD Jean-François – M. TRANCHANT Yohann - MME BOUCHET Geneviève – M. BISTON Sylvain - M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François – MME PAILLE Françoise - M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle - MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME KENNEL Laurence suppléée par M. Philippe CAMUS
- M. BÉCHET Pierre qui a donné pouvoir à MME DARBON Danièle
- M. FAVRE Raymond qui a donné pouvoir à MME BONET Viviane
- MME CARQUILLAT Isabelle
- MME BOUVIER Martine qui a donné pouvoir à MME HECTOR Sandrine
- MME CHARLES Frédérique
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- MME BONANSEA Monique
- MME ORSO MANZONETTA MARCHAND Pauline qui a donné pouvoir à M. MORISOT Jacques
- M. JARRIGE Jean-Rodolphe

M. DEPLANTE Daniel a été élu secrétaire de séance.

Le Président Pierre BLANC s'est retiré de la salle.

En son absence, M. Joël MUGNIER assure la présidence de la séance.

Rapporteur : François RAVOIRE, Vice-Président

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe ZAE de Martenex ;

Vu la présentation des comptes et des résultats du budget annexe ZAE de Martenex pour l'exercice 2019 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles de Monsieur le Comptable du Trésor dont le compte de gestion 2019 du budget annexe ZAE de Martenex a préalablement fait l'objet d'un vote le 15 juin 2020 par délibération 2020_DEL_083 du conseil communautaire ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité, **APPROUVE** pour chacune des deux sections le **Compte Administratif 2019** du budget annexe ZAE de Martenex de la Communauté de Communes, arrêté aux sommes suivantes :


		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 829,11	G	43 388,35
	Section d'investissement	B	43 388,35	H	43 388,35
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	40 835,54
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D		J	
			(si déficit)		(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			86 217,46		127 612,24
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		0,00		0,00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		42 829,11		84 223,89
		= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement		43 388,35		43 388,35
		= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		86 217,46		127 612,24
		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,
P. BLANC



Acte certifié exécutoire le : **30 JUIN 2020**
Transmis en Préfecture le : **30 JUIN 2020**
Publication le : **30 JUIN 2020**

Le Président,
P. BLANC

